



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R02-2024-071

PUBLIÉ LE 29 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Préfecture de la Martinique / Secrétariat général commun - bureau des affaires juridiques /**

R02-2024-02-29-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n° R02-2023-09-04-00002 du 04 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Paul-François SCHIRA, directeur de cabinet du préfet de la Martinique. (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Martinique / Secrétariat général  
commun - bureau des affaires juridiques

R02-2024-02-29-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n°  
R02-2023-09-04-00002 du 04 septembre 2023  
portant délégation de signature à Monsieur  
Paul-François SCHIRA, directeur de cabinet du  
préfet de la Martinique.



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté modifiant l'arrêté n° R02-2023-09-04-00002 du 04 septembre 2023 portant  
délégation de signature à Monsieur Paul-François SCHIRA,  
directeur de cabinet du préfet de la Martinique**

LE PRÉFET

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 12 janvier 2022 nommant Mme Laurence GOLA de MONCHY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Martinique, sous-préfète de Fort-de-France ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 23 août 2022 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 mai 2023 portant nomination de Mme Sophie CHAUVEAU, sous-préfète, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Martinique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 août 2023 nommant M. Paul-François SCHIRA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2023-09-04-00002 du 04 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Paul-François SCHIRA, directeur de cabinet du préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2023-09-06-0007 du 06 septembre 2023 portant organisation des services de la préfecture de la Martinique,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté préfectoral du 04 septembre 2023 susvisé est ainsi modifié :

A l'article 4, les mots « - Madame Ghislaine ANGLIONIN, cheffe du bureau de la représentation de l'État, » sont remplacés par « - Madame Pascale VIRTOS-MONTREDON, cheffe du bureau de la représentation de l'État et en cas d'absence ou empêchement de cette dernière, par son adjointe, Claudine BAUDIN, » et les mots « - Madame Ophélie LUBIN, cheffe du bureau de la communication interministérielle » sont remplacés par « - Madame Valérie FERNANDEZ, cheffe du bureau de la communication interministérielle ».

Les autres dispositions sont inchangées.

### Article 2

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de cabinet du préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au directeur régional des finances publiques de la Martinique, notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 29 FEV. 2024

Le préfet,

Jean-Christophe BOUVIER